

Bulletin municipal

15 août 2024 - Numéro 357



Paroisse Saint-Nom-de-Marie de Sayabec Horaire – Août et Septembre 2024

4 août	11h00	Célébration dominicale de la Parole
11 août	11h00	Messe
18 août	11h00	Célébration dominicale de la Parole
25 août	11h00	Messe
01 septembre	11h00	<u>Pas de célébration</u>
08 septembre	11h00	Messe
15 septembre	11h00	Célébration dominicale de la Parole
22 septembre	11h00	Messe
29 septembre	11h00	Célébration dominicale de la Parole



FÊTE DU TRAVAIL

FERMETURE

**Lundi le 02 septembre,
les bureaux seront fermés**

Informations diverses



Comité de développement socio-économique Sayabec

Art et musique 2024

Chers citoyens,

Cette année, le camp Art & Musique s'est tenue sur une période de 9 jours, du 27 juin au 5 juillet à la Polyvalente de Sayabec. Pour cette 4^{ème} édition, nous avons connu un plus grand nombre d'inscriptions, ce qui est bon signe pour une prochaine année.

Lors de la dernière journée du camp Art & musique, le 5 juillet dernier, tous les participants ont monté sur scène pour nous offrir un merveilleux spectacle. Quelle belle réussite.

Bravo à nos jeunes artistes! Au cours des années, nous voyons l'évolution de leur talent ce qui démontre un très grand vouloir d'apprentissage, nous sommes fiers de leur participation.

Nous tenons également à remercier les professeurs, bénévoles et tous les parents et amis qui se sont déplacés pour eux.

Merci à nos généreux commanditaires, qui sans eux, le camp ne pourrait avoir lieu.

Pour conclure, nous tenons à vous souhaiter un bon et beau été et à l'an prochain!

Le Comité Art & musique

AVIS IMPORTANT

Saviez-vous que l'on peut retrouver sur certaines propriétés situées à l'intérieur des limites de votre municipalité, une plante qui peut être dangereuse pour la santé humaine et pour l'environnement. La berce du Caucase, tel est son nom. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact de la peau avec la sève, combiné avec l'exposition à la lumière, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. De plus, la berce du Caucase est très envahissante et colonise rapidement divers milieux. Elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de biodiversité. Elle représente donc un risque pour la santé et pour l'environnement.

Pour ces raisons, il est très important de limiter la propagation de cette plante.



Mesures de protection individuelle

Avant de toucher la plante, il est important de se protéger adéquatement pour éviter les brûlures causées par la sève de la berce du Caucase. Les mesures suivantes sont recommandées :

- Couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs non absorbants (matériaux synthétiques et imperméables) : pantalons, manches longues, gants imperméables à manchon long, chaussures fermées ;
- Porter une attention particulière à la jonction des vêtements de protection (poignets, chevilles, cou) ;
- Enlever les vêtements et les gants en les retournant à l'envers. Éviter de mettre en contact les vêtements souillés avec d'autres objets ou vêtements et les nettoyer avant tout usage ultérieur ;
- Protéger les yeux ou, au mieux, tout le visage avec une visière.

Arrachage manuel ou mécanique

Plants immatures

- Arracher, couper ou tondre les plants immatures manuellement dès le développement de nouvelles repousses ;
- Si les plants sont arrachés, retirer le plus de racines possible à l'aide d'une pelle ronde, d'une bêche ou d'un couteau à long manche.

Dans le cas d'une tonte mécanique, il est impératif d'éviter toute projection des débris. Utiliser un mécanisme d'ensachage automatique et ramasser tous les débris après la tonte. Éviter de toucher les débris sans protection individuelle (voir la section « Mesures de protection individuelle »).

Plants matures

- Couper à 15 cm du sol ou tondre les plants ;
- Sectionner les racines à une profondeur d'environ 20 cm sous la surface du sol à l'aide d'une pelle ou d'un couteau pour les retirer du sol. La coupe doit être effectuée sous la zone présentant des cicatrices foliaires pour éviter la reprise de la croissance des tiges.



Mesures alternatives ou complémentaires :

- Pour une petite colonie, couvrir la zone infestée d'une toile géotextile après avoir coupé les racines et les tiges afin d'entraver les repousses ;
- Un travail profond du sol (par exemple un labour), jusqu'à 24 cm de profondeur, peut significativement limiter la repousse des plants et la germination des graines.

Coupe des ombelles

- Détruire les inflorescences avant la maturité des graines ;
- Couper les ombelles de fleurs et les mettre dans des sacs pour les détruire ;
- Couper les ombelles à la base de la tige florale et non juste sous les fleurs pour éviter une reprise de la floraison et répéter l'intervention si nécessaire.

Méthodes chimiques

L'emploi d'herbicide, ou lutte chimique, contre la berce du Caucase doit être considéré en dernier recours et dans des situations d'infestations graves (nombreux plants, accès difficile au site, etc.). S'il s'agit de la seule méthode utilisable pour détruire des plants de berce du Caucase, le choix du produit et son utilisation doivent être conformes à la législation fédérale et provinciale sur les pesticides.

Au Québec, la vente et l'usage des pesticides sont encadrés par la Loi sur les pesticides et, de façon complémentaire, par la Loi sur la qualité de l'environnement. Le Code de gestion des pesticides et le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides précisent les modalités d'application de la Loi sur les pesticides.

Au Canada, il n'y a pas d'herbicide homologué pour contrôler la berce du Caucase dans un milieu humide. Donc, si cette plante est située dans ce type de milieu, l'application d'un herbicide est à proscrire.

Certains herbicides peuvent être utilisés pour éliminer la berce du Caucase, notamment certaines formulations à base de glyphosate. Lors de l'utilisation, il faut absolument éviter d'appliquer l'herbicide sur les plantes non ciblées car le glyphosate est un herbicide non sélectif.

Comment se débarrasser des résidus de la berce du Caucase :

- Faire sécher les plants coupés ;
- Éviter la dispersion de graines lorsqu'elles sont présentes ;
- Détruire les ombelles en les plaçant dans des sacs en plastique robustes et hermétiques exposés au soleil pendant un minimum d'une semaine afin de supprimer la viabilité des semences ;
- Ne pas composter la plante entière ou en partie.

Pour plus d'information, visitez le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm>

Informations diverses



*René-Jacques
Gallant*

et

*Serge
Thibault*

16
août 2024
19h30

Entrée 10 \$

**La
Caboose**



Informations diverses



atelier d'autogestion

vivre avec l'anxiété



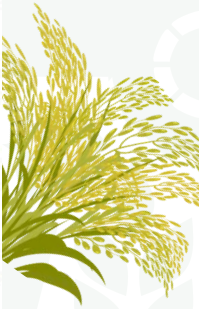
Cet atelier vous aide à trouver des stratégies et outils concrets pour reprendre du pouvoir sur votre santé mentale dans votre vie quotidienne.

- démarche structurée sur 10 semaines
- information théorique
- activités pratiques, discussions et exercices
- formule de groupe basée sur l'entraide
- matériel inclus



« L'atelier m'a permis de prendre conscience de mon anxiété et de mettre des mots sur ce que je ressentais. C'est la première fois depuis longtemps que je me sens mieux. L'atelier est vraiment bien construit. »

- participant à l'atelier d'autogestion de l'anxiété



Nouveaux groupes

10 rencontres hebdomadaires de 2,5 heures
horaire de jour ou de soir
début : septembre 2024

atelier offert en personne

Inscrivez-vous dès maintenant !

Rayon de partage en santé mentale
418 629-5197

rayondepartage@globetrotter.net

rolied

le chemin de
la santé mentale

monrelief.ca



ACTIVITÉS LOISIRS

L'Atelier de papy et maïs festif



**samedi
le 14
septembre**



**15 à 20h
au Parc au Tournant-
de-la-Rivière**

REMORQUE JEUX D'ÉVASION L'ATELIER DE PAPY

- Réservez votre plage horaire dès le 3 septembre 418-536-5440 poste 1400
- 25\$ par équipe
- 15h à 20h
- Autres détails à venir

LA SOCIÉTÉ
des jeux d'évasion

ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDES

**coût: 1\$/chaque
Dès 17h**

La municipalité de Sayabec offre **un** blé d'inde gratuit à ses résidents.




ARTISANS ET MARAICHER

Le maraicher et plusieurs artisans seront sur place pour exposer leurs produits de 15h à 19h.



AUTRES

Barbe à papa (\$) 
Popcorn (\$)
Feu de joie
Chansonnier 17h à 20h
Et plusieurs autres surprises...



Informations diverses



Club des 50 ans et plus
Activités à venir
Sous-sol de l'église

Reprise graduelle des activités

Dimanche le 25 août	Danse - 13h à 17h
Dimanche le 29 septembre	Danse - 13h à 17h
1er octobre	Dîner de célébration pour la journée des aînés

POUR INFORMATIONS : MARIE-ADÈLE ROY
418-536-3028



Vente
DE GARAGE
de la Fabrique

Samedi le 31 Août
13h à 17h

1, rue de l'Église, Sayabec

Informations diverses

PROCHAINES DATES DE PAIEMENT

Taxes Municipales

4e versement 1er septembre

5e versement 1er novembre



Pour toutes urgences
municipales veuillez
communiquer au
418-629-0140



MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

3, rue Keable

Sayabec, Québec G0J 3K0

Téléphone : 418-536-5440

Télécopie : 418-536-5572

RETROUVEZ NOUS SUR LE
WEB!

www.municipalitesayabec.com

Facebook.com/municipalitesayabec

PROCHAINES SÉANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL:

9 septembre

15 octobre

Prochaine date de parution :

26 septembre 2024

Aux organismes, la date limite pour
envoyer vos annonces est le

20 septembre 2024



Bulletin municipal

15 août 2024 - Numéro 357



Paroisse Saint-Nom-de-Marie de Sayabec

Horaires - Août et Septembre 2024

Date	Heure	Événement
4 août	11h00	Célébration dominicale de la Parole
11 août	11h00	Messe
18 août	11h00	Célébration dominicale de la Parole
25 août	11h00	Messe
01 septembre	11h00	Pas de célébration
08 septembre	11h00	Messe
15 septembre	11h00	Célébration dominicale de la Parole
22 septembre	11h00	Messe
29 septembre	11h00	Célébration dominicale de la Parole

FÊTE DU TRAVAIL
FERMETURE
Lundi le 02 septembre,
les bureaux seront fermés

BULLETIN MUNICIPAL

AOÛT 2024